ART. 17 SEPTDECIES N° 202

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 202

présenté par

M. Ollier, M. Goasguen, M. Morel-A-L'Huissier, M. Bénisti, M. Mathis, M. Guillet, M. Fenech, M. Herbillon, M. Myard, M. Gilard, M. Daubresse, M. Poisson et M. Kossowski

ARTICLE 17 SEPTDECIES

À la première phrase de l'alinéa 261, supprimer les mots :

« fixée au titre des exercices 2016 à 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.